

## Micro-BIC meublé de tourisme 2026 : nouveaux plafonds et abattements

Depuis la loi Le Meur, le régime micro-BIC des meublés de tourisme a été nettement durci. Voici les chiffres 2026 et ce qu'ils impliquent.

### Les nouveaux seuils

| Type de location              | Abattement | Plafond de recettes |
|-------------------------------|------------|---------------------|
| Meublé de tourisme non classé | 30 %       | 15 000 €            |
| Meublé de tourisme classé     | 50 %       | 77 700 €            |
| Location meublée classique    | 50 %       | 77 700 €            |

Avant la réforme, le meublé classé bénéficiait d'un abattement de 71 % et d'un plafond de 188 700 € : l'avantage est donc fortement réduit. Ces règles s'appliquent aux revenus 2025, déclarés en 2026.

### Concrètement

Si vous êtes **non classé** et dépassez 15 000 € de recettes, vous basculez au **régime réel** (comptabilité, mais déduction des charges réelles). Si vous êtes **classé**, vous gardez 50 % d'abattement jusqu'à 77 700 € : le classement devient un vrai atout fiscal.

### Faut-il faire classer son meublé ?

Le classement (étoiles) demande une visite et un petit budget, mais il permet un meilleur abattement et un plafond bien plus élevé. Faites une simulation avec vos recettes réelles avant de décider.

### Suivez vos seuils en temps réel

Le piège, c'est de découvrir trop tard qu'on a dépassé un plafond. MonCA+ reconstitue votre chiffre d'affaires et suit vos seuils URSSAF et plafonds automatiquement.

**Essai gratuit 7 jours, sans carte bancaire : <https://moncaplus.fr>**

*Information indicative à jour des éléments connus en 2026 ; elle ne remplace pas un conseil d'expert-comptable.*